

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 6 AVRIL 2021 à 18 h

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David.

Étaient représentés :

M. DEGUIN Gérard pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. JEANNE Vincent pouvoir à M. AMELING Christian.
M. RAYSSAC Pascal pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
Mme DERRAMOND Laurence pouvoir à M. BRUNOT Philippe.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme ESPINASSE France.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

2021.23 - OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BON-ENCONTRE CONTRE LA MISE EN PLACE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN.

VOTE : Pour : 27.

Les membres du Conseil Municipal de Bon-Encontre, réunis au lieu ordinaire de ses séances et légalement convoqués pour une séance publique le mardi 6 avril 2021 à 18 heures, sous la Présidence de Madame Laurence LAMY, Maire.

CONSTATENT que le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de l'Agglomération d'Agen, présenté en Conseil d'Agglomération du 25 mars 2021 lors du Débat d'Orientations Budgétaire obligerait la levée d'une part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit de l'Agglomération d'Agen pour le financer.

S'OPPOSENT à ce projet de nouvelle imposition en contradiction avec les engagements de notre municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale au cours de ce mandat, dans un contexte économique difficile pour les contribuables Bon-Encontrais et, au-delà, de l'ensemble des habitants de l'Agglomération d'Agen.

CONSIDERENT que le Plan Pluriannuel d'Investissements de l'Agglomération d'Agen pourrait être encore adapté aux moyens financiers disponibles.

CONSIDERENT que la remise en cause concomitante de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes historiques, détériore gravement leurs capacités financières alors que ces communes supportent des charges de centralité notamment en termes d'équipements publics, de création de logements sociaux de soutien au tissu associatif.

DEMANDENT que le vote sur le budget de l'Agglomération d'Agen se déroule par un vote public nominatif, afin que chaque membre du Conseil d'Agglomération d'Agen soit transparent sur ses prises de position auprès des habitants de l'Agglomération Agenaise.

MANDATENT expressément ses quatre conseillers communautaires pour porter et défendre cette position lors de la séance budgétaire du Conseil d'Agglomération d'Agen prévue le jeudi 8 avril 2021.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 27 voix Pour**

ADOpte la motion contre la mise en place de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 7 avril 2021

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAMY

